



# Le CSE au service de l'action de la CFDT en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Cycle de formation « Élu CFDT en Comité Social et Économique »

## Objectifs de l'action de formation :

A l'issue de la formation les participant(e)s seront en capacité de :

- Maîtriser les prérogatives, le rôle et les missions du CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- Connaître les moyens à disposition des élus.
- Identifier les objets de consultation par l'employeur en matière de SSCT.
- Déclencher une expertise ou un droit d'alerte.
- Identifier les différents acteurs et leurs rôles.
- S'approprier les outils et les méthodes de la prévention des risques professionnels.
- Bâtir des propositions en matière de SSCT, en lien avec les salariés.

**Public :** Cette formation est plus particulièrement destinée aux nouveaux élus au Comité Social et Économique ainsi qu'aux élus n'ayant pas bénéficié d'une formation SSCT au cours de leur mandat.

**Prérequis :** Avoir suivi la formation « Bienvenue à la FCE-CFDT » (n°1002 ou 1003)

**Durée :** 5 jours (entreprises de plus de 300 salariés), soit 40 heures, ou 3 jours (entreprises de moins de 300 salariés), soit 24 heures

**Nombre de participants :** De 8 à 15 participants

**Méthodes mobilisées :** Cette formation est basée sur une approche pédagogique active alternant apports théoriques, exercices et mise en situation.

**Modalités d'évaluation :** L'évaluation des acquis de la formation est réalisée au fil de l'eau par des questionnements, des exercices, des questionnaires et des temps d'expérimentation.

**Frais pédagogiques :** 361,08 € par jour et par personne (en cas de prise en charge, par l'employeur).

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** Cette formation a été conçue pour être accessible aux personnes en situation de handicap.

**Inscription et renseignements :** Auprès du Syndicat CFDT Chimie Énergie du territoire du participant.

**Délais d'inscription :** Dès la parution de la formation au calendrier des formations proposées, et au moins 30 jours avant le 1<sup>er</sup> jour de la formation.

Programme de la formation  
**Le CSE au service de l'action de la CFDT en matière de santé, sécurité et conditions de travail - Plus de 300 salariés**

1 <sup>er</sup> jour	2 <sup>e</sup> jour	3 <sup>e</sup> jour	4 <sup>e</sup> jour	5 <sup>e</sup> jour
Accueil Présentation des participants et d'Idéforce Attentes Présentation formation	Le CSE en matière de SSCT vu de la législation	Expertises BDES Droit de retrait Droit d'alerte	Handicap Sexisme DUER	Rappel acteurs Présentation des situations-problèmes et vote
Présentation des CSE des participants Historique	Le CSE en matière de SSCT vu de la législation (suite)	ICPE Santé au travail Ergonomie	PAPRI Pact Rapport annuel Ordre du jour Procès-verbal	Résolution collective de la situation-problème
<b>Repas</b>				
Dangers et risques Effets du travail Conditions de travail	Le CSE en matière de SSCT vu de la législation (suite) Composition et constitution Missions - Consultations	TMS RPS Principes de la prévention des risques	Avis du CSE Veille Etapes d'une enquête Observation Intro arbre des causes	Retour sur les attentes Evaluation Bilan de la formation
Organisation du travail Introduction au code du Travail	Fonctionnement Secrétaire du CSE Commission SSCT Moyens	Accidents du travail Maladies professionnelles CARSAT CNAMTS CPAM	Faits et interprétations Suite arbre des causes Formuler des mesures de prévention	